

Andely, ce 7 septembre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

Citoyen Président,

Nous vous adressons le procès-verbal de la fête qui a eu lieu en la ville d'Andely, le 10 août dernier, en exécution du décret de la Convention nationale du 27 juin.*

Nos occupations multipliées pour ce qui concerne les subsistances nous ont empêché de vous en faire l'envoi plus tôt.

Nous saisissons ce moment, citoyen Président, pour vous renouveler notre inviolable attachement à l'unité et l'indivisibilité de la République et aux décrets de la Convention.

Les administrateurs du district d'Andely, Brisset, président ; Alphonse Lainé ; Masset, Masurier, procureur syndic.

Procès-verbal.

District des Andelys, département de l'Eure.

Dimanche onze août mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an II de la République une et indivisible, en la séance publique du matin du conseil général du district des Andelys, présidée par le citoyen Brisset, président, où étaient les citoyens Lainé, Barbé, Masset, Dussacq, Labbé, Le Febvre et Coulbaut, administrateurs, en la présence du procureur syndic et à l'assistance du secrétaire.

Le procureur syndic a représenté que sur la réquisition par lui donnée le 2 de ce mois, le conseil général avait arrêté que conformément à l'article 7 du décret de la Convention nationale du 27 juin dernier, la fête civique de la réunion qui avait lieu tous les ans au 14 juillet, aurait été célébrée hier 10. Pourquoi requiert que le procès-verbal contenant description de ladite fête soit présentement dressé et copie collationnée d'icelui envoyée à la Convention nationale.

La proposition du procureur syndic, vivement accueillie, il a été de suite rédigé ainsi qu'il suit :

1° Les chefs, adjudants, sous-adjudants généraux de légions commandants de la garde nationale, la garde nationale des Andelys, les quatre brigades de la gendarmerie à cheval du district, auxquels se sont joints les musiciens amateurs de ladite ville suivant l'invitation qu'ils en avaient reçue, se sont réunis sur les dix heures du matin sur la place du Vieil marché d'Andelys, dit marché à porcs, où ils se sont formés en armée et ont ensuite pris rang par la voie du sort pour ce qui concernait la partie des députés des bataillons envoyés à la fête, ayant chacun à leur tête la bannière de leur canton, portée par le plus ancien des représentants de chaque bataillon ; celle du district à la tête, portée par l'officier le plus ancien de l'armée. Ces députés ont occupé le centre, la garde nationale des Andelys, avec la gendarmerie ouvraient et fermaient moitié par moitié la marche qui a commencé à 11 heures au son des tambours et des airs patriotiques exécutés par la musique militaire ; l'armée défilant par la grande rue a traversé la place et s'y est rangée devant la maison occupée par les corps administratifs qu'elle a reçus au milieu de ses lignes dans l'ordre suivant :

On vit d'abord s'avancer avec le consentement des autorités constituées, un groupe de jeunes républicains, dont deux soutenaient sur les épaules un très grand pain orné de branches de chêne et de fleurs, les autres étaient sous les armes et montraient déjà cette contenance ferme et assurée qui convient aux dignes enfants d'hommes libres ; cette jeunesse intéressante était suivie des députés des sociétés populaires et républicaines d'Andelys et de Morgny, ayant à la main une branche de peuplier, symbole représentatif de l'arbre chéri de notre liberté. Le comité de Salut public venait ensuite, et, après lui, les membres de la justice de paix ; enfin les membres de la municipalité, sur une même ligne, tenaient la gauche, et le conseil permanent de l'Administration du district, aussi sur une même ligne, tenait la droite. Deux administrateurs portaient sur leurs épaules une arche d'alliance. Sur un des côtés on lisait ces mots : Acte constitutionnel, République française une et indivisible ; sur l'autre : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ; sur un des bouts : Liberté, égalité ou la mort, surmonté d'un faisceau d'armes et d'un bonnet de la liberté, sur l'autre, deux branches de chêne, au-dessous : Respect aux personnes et propriétés, surmonté comme l'autre bout des mêmes attributs. Les deux côtés faisant le toit de l'arche, ornés, l'un de lances, fusils, canons, bombes et autres armes, et l'autre de deux branches de chêne entrelacées seulement.

Dans cet ordre, la troupe, les autorités et une affluence considérable de peuple qui suivait, se sont rendus, au son des tambours et des airs de musique analogues à la circonstance, à l'église Notre-Dame, où arrivés, l'arche fut déposée sur un des coins de l'autel où elle resta pendant la messe solennelle chantée en actions de grâce que le peuple rendit à l'être suprême pour le bénir et remercier de nous avoir enfin accordé une

Constitution toute populaire.

La messe fut suivie d'un discours pathétique et patriote prononcé par le citoyen Bodard, l'un des curés d'Andelys, connu par son pur civisme ; il prouva d'une manière invincible que la liberté et l'égalité, bien loin d'être incompatibles avec la religion, elles avaient, au contraire, été prêchées par le divin auteur de la morale évangélique.

Il prouva encore qu'elles devaient avoir autant de défenseurs qu'il se trouve aujourd'hui de vrais chrétiens ; qu'elles ne pouvaient avoir d'ennemis que ceux qui ne portaient ce nom ci-devant que pour jouir des bénéfices et des dîmes ; qu'ils ne peuvent oublier ce principe prouvé. Il profita des circonstances que lui présenta la situation actuelle de la France, trahie de toutes parts par les faux frères, assaillie par les ennemis du dedans et du dehors, pour électriser ses auditeurs, en leur faisant voir que loin de se livrer en ce jour à une joie prématurée, ils devaient au contraire l'employer à se préparer à courir en masse sur l'ennemi et les vils satellites des tyrans coalisés, qu'il fallait exterminer et chasser de la terre de la liberté souillée par leur présence impure, son discours terminé fut couvert des plus vifs applaudissements et suivi des cris mille fois répétés de Vive la Nation, Vive la Constitution, la République une et indivisible, et de l'hymne des Marseillais qui fut chanté.

Après cette cérémonie auguste, et toujours dans le même ordre et par la même route le cortège s'est rendu sur la grande place du marché sur laquelle on avait élevé un très grand autel du milieu duquel sortait l'arbre de la liberté planté par les enfants. On arrivait à cet autel à quatre faces par autant de gradins de huit marches chacun. Il était simple comme la nature même, ses décorations consistaient en nappes blanches, des pots de fleurs vivaces, des rubans tricolores le paraient aussi bien que l'arbre de la liberté qui semblait sortir du milieu de l'autel ; sur ses quatre coins brûlaient des cassolettes de parfums.

Avant d'y arriver les membres des administrateurs firent trois fois le tour, ensuite ils montèrent par les différents degrés et se rangèrent autour de l'autel ; on commença par chanter l'hymne pour l'acceptation de la Constitution, les administrateurs d'abord, le peuple faisant chœur, a ensuite été répété par la musique. L'hymne fini, le procureur syndic s'est avancé et a prononcé un discours bref et analogue au jour, à la louange de la Convention nationale, de notre sainte Constitution, des braves Parisiens et de tous les amis et défenseurs de la liberté et de l'Egalité ; il les a fortement exhortés à se serrer, à s'unir pour leur défense, et de suite a prononcé à haute et intelligible voix le serment suivant : « Je jure de maintenir la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés, l'unité et l'indivisibilité de la République. »

Toutes les voix l'ont répété avec enthousiasme, et l'ont à diverses reprises porté des milliers de fois au ciel qui sans doute l'a entendu et applaudi. Quatre décharges de deux pièces de canon ont annoncé au loin le plus bel instant de cette journée mémorable consacrée par le serment solennel qui assure en même temps et notre constitution et le bonheur commun qui sera son ouvrage.

Un spectacle si attendrissant ne pouvait être mieux remplacé que par un autre d'un genre tout à fait différent : le brûlement des titres de noblesse et de féodalité ordonné par la loi du 18 juillet dernier. Le procureur syndic avait eu soin de faire préparer assez près de l'autel de la liberté, un bûcher dans lequel le peuple a vu avec un plaisir bien marqué, jeter tous les vains titres de l'orgueil ; c'est là qu'ils sont devenus réellement ce qu'ils ont toujours été : une vaine fumée que le vent qui soufflait comme exprès a bientôt dissipée avec les cendres pour n'en laisser subsister la moindre trace. Les bannières du département et des cantons de ce district, chargées des marques odieuses du despotisme ont été pareillement livrées aux flammes pendant ce pieux autodafé fait à la liberté, à l'égalité outragée depuis tant de siècles.

Le procureur syndic a entonné une chanson parfaitement accommodée à ce sujet, à laquelle toute l'assemblée a fait chœur à chaque couplet ; le peuple en a demandé l'impression ainsi que de l'hymne de l'acceptation de la Constitution, qui a été promise pour être envoyée dans toutes les municipalités du district. A trois heures le peuple a été renvoyé prendre un repas frugal, les Administrations ont été reconduites à la maison commune par la garde nationale, comme elle avait été les y prendre. Après quoi une députation du district et de la municipalité a été lui porter les remerciements des corps constitués. Le reste de l'après dîner s'est passé en danses ainsi qu'une partie de la nuit. Les maisons des patriotes ont été remarquées par une illumination ainsi que les deux portes des administrations ; pour les maisons des aristocrates on y a à peine remarqué ça et là une vieille lanterne obscure, malpropre et dégoûtante, avec un petit bout de chandelle signe certain de leur rage et de leur désespoir. On eut dit en voyant ce contraste, qu'une grande partie de la ville éclairait l'agonie de l'autre.

Ainsi clos et rédigé au conseil permanent du district des Andelys, les jour et an que dessus. Brisset, président, Laîné, Barbet, Masset, Pussacq, Labbé, Lefebvre, Coulbaut, Masurier, procureur syndic et Lefebvre, secrétaire.

Collationné et trouvé conforme à l'original par nous président et secrétaire du district d Andelys.

Brisset, président ; Lefebvre, secrétaire.